



UE 1.2.S2 – OBJECTIFS SANTE PUBLIQUE ET ECONOMIE DE LA SANTE

Etre capable de définir la notion de santé publique.

Savoir expliquer ce qui caractérise un problème de santé publique

Etre capable de définir les « soins de santé primaire » selon l'OMS, et d'en énoncer les 9 axes d'orientation

Définir le concept de « promotion de la santé » en vous appuyant sur la Charte d'Ottawa-1986

Identifier les 5 axes de la charte d'Ottawa qui permettent la mise en œuvre du concept de promotion de la santé

Expliquer les 4 types de facteurs pouvant influencer la santé (ou déterminants de la santé) et les illustrer par des exemples

Expliquer ce qui caractérise la démarche de santé communautaire

Comprendre les différences fondamentales entre la démarche de santé publique et la démarche de santé communautaire

Définir chaque niveau de prévention et être capable de les illustrer par des exemples.

Définir la notion d'économie de la santé et être capable de différencier macro-économie et micro-économie.

Expliquer la triade « Besoins-demandes-réponses » en santé publique et savoir l'illustrer par un exemple

Expliquer en quoi le progrès technique conduit à une hausse incessante des dépenses de santé

Définir ce qu'est un système de santé et expliquer les objectifs d'un système de santé.

Expliquer les 3 principaux axes de La Loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 (Loi de modernisation de notre système de santé publique)

JR/MHG/LA 31/01/2024

Citer les missions prioritaires des agences sanitaires suivantes :

- Santé Publique France,
- Agence de biomédecine,
- ANSES,
- ANSM

Expliquer les missions des ARS et leurs objectifs.

Expliquer comment sont définis les problèmes prioritaires de santé publique au niveau national et régional.

Expliquer ce qu'est la veille sanitaire comment est organisé la surveillance sanitaire en France

Expliquer l'intérêt des plans de santé publique et donner un exemple de plan

Expliquer le rôle des CDHS (Comité Départementaux d'Hygiène Sociale)

Expliquez les grandes missions de l'OMS

JR/MHG/LA 31/01/2024